POUR NOS 100 ORAPEAUX POUR NOS 100 O00 MORTS EN AFN

Lundi 5 décembre 2016 à Paris

Ravivage de la flamme à 18 h 30

Rassemblement à 17 h 30 Carrefour des Champs-Elysées

avec la rue Balzac (métro Georges V)































COMMUNIQUE DU CDC - AFN

Journée nationale d'hommage du 5 décembre 2016 « 1 000 drapeaux pour 100 000 morts »

En reconnaissant, le 25 septembre dernier, le massacre dont les « harkis » ont été les victimes, le président de la République a implicitement désigné la date du 19 mars 1962 comme signal du début de ce massacre, confirmant donc le rejet de cette date par tous ceux qui ont combattu aux côtés des Harkis.

C'est en hommage à ces « 75 000 Français de souche nord-africaine », auxquels s'ajoutent les 25 000 soldats français tués durant cette guerre que, le 5 décembre prochain, le Cercle de Défense des Combattants d'AFN invite toutes les associations patriotiques à se mobiliser en envoyant 1000 drapeaux s'incliner devant le Soldat Inconnu, à l'issue de la cérémonie traditionnelle du Quai Branly.

Ce rassemblement, qui prolonge les cérémonies organisées partout en France, doit être une démonstration nationale du monde combattant. Il rendra également hommage aux 8 porte-drapeaux, de souche nord-africaine, anciens combattants des campagnes d'Italie, de France, d'Allemagne et d'Indochine, qui ont été tués, les uns après les autres, de 1957 à 1961, pour avoir revendiqué en toute connaissance de cause, l'honneur de porter le drapeau de leur Amicale d'Anciens Combattants de Mostaganem (Algérie).

Le rendez-vous est fixé à 17 h 30 sur les Champs Elysées, à l'angle de la rue Balzac (métro Georges V), avant le défilé en direction de l'Arc de Triomphe.

Venez nombreux, avec vos drapeaux et vos amis, pour démontrer, aujourd'hui plus que jamais, qu'il y aura toujours des Français pour relever le drapeau.

CERCLE DE DEFENSE DES COMBATTANTS D'A.F.N.
18 rue Vézelay 75008 PARIS

Pourquoi 1 000 drapeaux?

Pour honorer la mémoire des « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

Le choix d'une date unique

La date du 5 décembre, date de l'inauguration, en 2002, du monument du Quai Branly, a été choisie, en 2003 comme journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

Ce choix a été effectué par une commission présidée par l'historien Jean Favier et comprenant 12 membres :

- Serge Cours (Union fédérale des anciens combattants),
- Hugues Dalleau (Union nationale des combattants),
- Jean-Jacques de Bresson (Médaillés de la Résistance),
- Georges Doussin (Association républicaine des anciens combattants),
- Pierre Durr (Fédération nationale des combattants et prisonniers de guerre Algérie-Tunisie-Maroc),
- Maurice Gambert (Fédération nationale André Maginot),
- général Bernard Gillis (Association de soutien à l'armée française),
- Jean-Claude Gouellain (Fédération nationale des plus grands invalides de guerre),
- Jacques Goujat (Union française des associations de combattants et victimes de guerre),
- Rabah Kheliff (Union nationale des anciens combattants français musulmans),
- Wladislas Marek (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie),
- général Guy Simon (Association nationale des anciens et amis de l'Indochine).

Les raisons de ce choix

Ce choix s'est appuyé sur une volonté délibérée de ne pas retenir une date qui n'aurait concerné que l'un des trois théâtres d'opérations. Il a été accepté par la quasi-totalité (10 sur 12) des associations d'anciens combattants concernées par la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Ces 10 associations totalisent également un nombre d'adhérents largement supérieur à celui des 2 associations mises en minorité.

Ce choix avait également pour objectif, indépendamment des positions prises par les uns et les autres par rapport à ces événements, de permettre aux Anciens Combattants d'AFN de se rassembler et de se retrouver côte à côte, comme ils l'étaient hier au combat, pour honorer la mémoire de leurs compagnons d'armes tombés en Afrique du Nord. Car tel est bien le seul but de cette journée d'hommage. Cette date ne véhicule en effet aucun autre message que celui du souvenir des morts. Elle permet à chacun de s'y associer.

C'est la raison de ce rassemblement massif, le 5 décembre 2016, tous unis, autour du souvenir des morts,

DOSSIER DE PRESSE

quels qu'aient été leurs opinions, leurs croyances, leurs engagements. Ils sont morts pour la France et ils méritent que devant leur tombeau (que les « disparus » n'ont malheureusement même pas eu), la France se recueille.

Les militaires français morts en AFN

Le monument du Quai Branly est le seul lieu de mémoire en France où l'on conserve les noms de tous les combattants morts pour la France en AFN. Il revêt donc de ce fait une dimension historique.

Les chiffres exacts des pertes militaires en Algérie :

(Source: La Voix du Combattant mars 2008)

Circonstances	Effectifs	dont		Observations
TUES au combat ou du fait d'attentats (56%)	12 954	7 349 appelés 3 895 active 1 200 légion 510 africains	949 FSNA 396 FSNA	+ 3 200 supplétifs
Morts par accident (35%)	8 057	3 462 appelés 4 595 active		
Morts de maladie (5%)	1 114	564 appelés 621 active		
Disparus (4%)	1 071	538 appelés 462 active		(estimation en l'absence de chiffres complets et exacts)
TOTAL	23 196	11 913 appelés¹ 11 283 active²		21 291 Terre 371 Marine 1 047 Air 487 Gend.

Combats de Tunisie : **665 tués** (indépendance le 20 mai 1956) Combats du Maroc : 1 **247 tués** (indépendance le 03 mars 1956)

A ces pertes s'ajoutent environ 75 000 (estimation) morts après le 19 mars 1962 parmi les supplétifs de toutes sortes (harkis, moghaznis, etc...) engagés aux côtés de l'armée française et ayant péri dans des conditions assimilables à un génocide³.

Le total des pertes humaines militaires est donc de l'ordre de **100 000 morts**, dont 75 % après le 19 mars 1962. La fin de la guerre d'Algérie a ainsi entraîné un nombre de victimes TRIPLE de celui enregistré pendant la guerre elle-même⁴.

^{1 -} soit 1,08% des effectifs appelés engagés en Algérie (1 101 580)

^{2 -} soit 3,55% des effectifs d'active engagés en Algérie (317 545

^{3 -} Selon des historiens, entre 37 000 et 94 000 Harkis ont été massacrés et environ 3 000 Français de souche européenne ont été enlevés. Mais aucun de ces chiffres ne peut être confirmé.

^{4 -} À ce chiffre des pertes militaires, il faut ajouter les pertes civiles : après le 19 mars 1962, officiellement, 3 093 Français d'Algérie de souche européenne ont été enlevés : 969 seulement ont été retrouvés vivants, 306 tués et 1 818 victimes disparues.

Pour un hommage particulier aux morts après le 19 mars 1962

En Algérie, l'armée régulière française a perdu 750 hommes après les « accords d'Evian », soit à la suite de combats sporadiques avec le FLN, soit par assassinats et enlèvements, soit encore par accidents ou maladies liés au déploiement militaire.

APRES LES ACCORDS DU 19 MARS 1962 l'armée française a perdu

En 1962 : 122 tués - 36 disparus (du 20 mars au 3 juillet 1962)

305 tués - 120 disparus (du 4 juillet au 31 décembre 1962)

En 1963 : 3 officiers - 27 sous-officiers - 18 soldats engagés et 74 appelés En 1964 : 2 officiers - 12 sous-officiers - 17 soldats engagés et 15 appelés

TOTAL 751

(toutes causes confondues : attentats, enlèvements, assassinats, accidents, maladie)

dont 693 Morts pour la France (MPLF)

soit une « moyenne » de 27 morts par moispresque 1 par jour pendant 27 mois) du 19 mars 1962 au 1er juillet 1964

Parce que le choix du 5 décembre est celui de la grande majorité des Anciens Combattants d'A.F.N.

Le nombre total de militaires français ayant participé à la guerre d'Algérie et aux combats du Maroc et de Tunisie s'élève à 1 747 927 hommes (JO du 04.08.1986, page 2 469)

Algérie: 1 419 125 (dont 1 101 580 appelés)
Tunisie: 165 049 (dont 121 257 appelés)
Maroc: 163 753 (dont 120 163 appelés)

Les deux associations opposées au 5 décembre représentent de 300 000 à 350 000 AC (soit 20% des AC) Les 10 associations favorables au 5 décembre représentent près d'un million d'anciens combattants soit 60%.

Le reste (de l'ordre de 20%) n'est pas adhérent à une association.

Parce qu'il faut un discours cohérent

La France a reconnu implicitement que la guerre ne s'était pas achevée le 19 mars, puisqu'elle a accordé, à la demande de toutes les associations :

- •La mention **« Mort pour la France »** à tous les militaires qui ont trouvé la mort en Algérie au-delà du 19 mars 1962, jusqu'au retrait définitif des forces françaises d'Algérie (1er juillet 1964)
- •l'attribution de la **médaille commémorative AFN** jusqu'au 1er juillet 1964, date du retrait définitif des troupes françaises d'Algérie (sauf forces liées à la protection des installations nucléaires du Sahara et de la base navale de Mers-El-Kébir)
- •l'attribution de la carte du combattant jusqu'à une date postérieure au 1er juillet 1962, pour les militaires arrivés en Algérie après le 19 mars

En outre, le 25 septembre dernier, le Président de la République a reconnu officiellement le massacre des harkis, survenu du fait du non-respect des clauses des accords de cessez-le-feu.

Pour honorer spécifiquement ceux qui sont Morts pour la France

Depuis que les noms de personnes civiles ont été inscrits sur le Mémorial du Quai Branly, la cérémonie qui y est organisée chaque année s'adresse à tous ceux qui sont morts en Algérie, qu'ils aient été civils ou militaires.

La cérémonie particulière organisée en 2016 à l'Arc de Triomphe par le Cercle de Défense des Combattants d'AFN, a pour but de rassembler, derrière leurs drapeaux, les anciens combattants pour rendre un hommage particulier à leurs compagnons d'armes qui ont trouvé la mort en AFN.

Pour saluer la mémoire des porte-drapeaux de MOSTAGANEM

(voir fiche correspondante)

Ce rassemblement de « 1 000 drapeaux » est l'occasion de saluer la mémoire des porte-drapeaux de l'Amicale des Anciens Combattants de MOSTAGANEM (Algérie). Huit d'entre eux, de souche nord-africaine, tous anciens combattants des Campagnes d'Italie, de France, d'Allemagne et d'Indochine, ont librement accepté de mourir pour avoir l'honneur de porter le drapeau de leur association. (voir fiche jointe)



Insigne décerné aux membres des forces françaises d'A.F.N.

Comme eux, le 5 décembre 2016, les Anciens Combattants d'AFN portent leurs drapeaux en hommage à leurs morts.

Morts au Champ d'Honneur pour un drapeau

L'incroyable histoire du drapeau des **Anciens Combattants** de Mostaganem, anciens soldats français des campagnes d'Italie, de la Libération de la France ou d'Indochine.

C'était un nommé **Tcham Kouider** qui, à Mostaganem (Algérie), portait le Drapeau aux cérémonies patriotiques, aux obsèques des camarades et à l'enterrement des soldats qui tombaient dans cette guerre qui n'avait ni de nom ni de loi.



Tcham Kouider ressentait bien tout l'honneur qui lui en revenait et n'aurait pour rien au monde consenti à se dessaisir de sa charge glorieuse. Lorsque le FLN le menaça de mort, il en rendit compte à son président, tout simplement en bon soldat qu'il était, mais se regimba comme sous une offense lorsqu'on lui proposa de le remplacer dans son honorifique emploi. Cela se passait vers la fin de l'année **1956**.

Tcham Kouider **fût abattu le 14 février 1957** par un terroriste fellagha. Sa dépouille fût portée par ses camarades. On fit un discours.

Caîd Mechta portait le drapeau et l'inclina bien bas devant la tombe encore ouverte. Il ne se passa pas longtemps avant que Caîd Mechta ne fût à son tour, l'objet de menaces de mort. Il rendit compte à son président et, tout comme Tcham Kouider, refusa énergiquement de renoncer à ce qu'il considérait comme un honneur, si périlleux qu'il fut. Il fut abattu le 21 juin 1957.

Bensekrane Yahia conduisit le cortège jusqu'au cimetière aux stèles blanchies et à son tour, il inclina le drapeau devant la tombe de son prédécesseur. Quelques jours plus tard, il fut lui-même menacé et lui aussi ne pût accepter de se renier, il porta le drapeau au cours des cérémonies du 14 juillet, il fut abattu le 8 août 1957.

Hennouni Besseghit devint le 4^e porte-drapeau de cette année, il fut abattu le 5 octobre 1957.

Les évènements prenaient une meilleure tournure et Hadj Gachegache, tout raide de l'honneur qui lui était fait, ne fut abattu que le 27 août 1958. C'était pourtant au temps où il semblait qu'on apercevait le sourire de la paix et où soufflait un vent vivifiant d'espérance.

Bey Bagdad lui succéda ...Bey Bagdad fut abattu le 14 juillet 1959.

Addad Ali fit comme tous ceux qui l'avaient précédé et avec son humeur tranquille, quand il fut menacé, il refusa calmement de céder le poste dont il était investi, il fut abattu le 11 septembre 1959.

Son camarade Rhamouni Lakdar releva sa charge et après tant d'autres, il fut abattu le 7 novembre 1960.

Il se trouva des volontaires dans la section des combattants de Mostaganem pour briguer encore l'emploi de porte-drapeau qui revint à Berlarbi Larbi. Belarbi Larbi reçut une balle dans la tête le **16 janvier 1961**.

Il advint que **Belarbi Larbi** n'en mourut pas. Il fut, suivant le mot administratif et blasphématoire, rapatrié. Il prit le bateau pour la France, puisque la terre où il était né avait cessé d'être la France, **il emporta son drapeau**.

Belarbi Larbi est en France, il est toujours porte-drapeau. Il n'est pas sûr de ne pas être encore menacé. Il ne se pose pas la question de savoir ce que signifie encore le drapeau de la section des anciens combattants de Mostaganem, ni ce qu'il pourra en advenir de son drapeau et de lui-même. Il est le dixième porte-drapeau de sa section à avoir risqué sa vie pour l'honneur de porter le drapeau.

Je salue son drapeau, roulé aujourd'hui dans sa gaine et si lourd du poids de tant d'âmes et de tant de foi et de tant d'amour de la France.

Général Paul VANUXEM (1904 - 1979)

Pourquoi refuser le 19 mars?

La date du 19 mars est celle du cessez-le-feu décidé, en 1962, lors des entretiens entre le gouvernement français et des représentants du Front de Libération Nationale algérien, à Evian.

Elle est la source de toute une série de malentendus.....

Le premier malentendu tient au fait qu'il n'y a jamais eu d'accords officiels signés entre la France et un quelconque organisme représentant la rébellion algérienne :

- 1. ce que l'on appelle « les accords » d'Evian ne porte même pas ce nom dans le document d'origine établi à Evian : les conclusions des entretiens qui se sont déroulés à Evian portent le nom de « déclarations du gouvernement»
- 2. cette absence de référence à tout accord de type diplomatique ne confère à ces déclarations aucune valeur juridique au plan international et laissait, d'emblée, la porte ouverte à toutes les remises en cause, puisqu'il ne s'agissait que de déclarations d'intentions.
- 3. ces « déclarations » ont d'ailleurs été immédiatement rejetées par les instances dirigeantes de la rébellion, qui ont désavoué les représentants qu'elles avaient elles-mêmes délégués à Evian.
- 4. en l'absence de toute portée juridique, les conclusions des négociations d'Evian n'ont jamais pu être utilisées par la France et ses ressortissants vis-à-vis de la juridiction internationale pour faire respecter les clauses essentielles prévues (telles que, par exemple, les droits de propriété des européens d'Algérie, la participation d'européens aux affaires publiques, la parité de la mise en valeur du sous-sol saharien, l'usage de la langue française, etc...)

La mise en œuvre des « déclarations d'Evian » a donc été effectuée de manière strictement unilatérale, par la France seule, sans partenaire.

Ce fut notamment le cas de ce que l'on a appelé le « cessez-le-feu ».

Le second malentendu est en effet la notion de « cessez-le-feu » décrété à partir du 19 mars 1962.

Dans une guerre « normale », cette décision, qui s'apparente à la notion d'armistice entre deux belligérants, est appliquée sur le champ de bataille par les troupes en présence et conduit à une interruption des combats puis à la mise en œuvre d'un certain nombre de procédures, permettant notamment de préserver les populations. Cette situation débouche ensuite soit sur la reprise des combats en cas de désaccord entre les diplomates négociant la fin du conflit, soit sur un accord de paix entre les parties.

Dans le cas de l'Algérie, la situation était fort différente de cette procédure : la guerre n'en était pas vraiment une et l'adversaire n'avait pas d'existence internationale légale. En outre, compte tenu du caractère même de la « guérilla », l'ennemi sur le terrain n'obéissait à aucun commandement capable de faire appliquer un tel cessez-le-feu, d'autant plus qu'à l'époque, les affrontements étaient devenus rares, en raison de la mise hors-de-combat, précisément, de la plupart des rebelles, sur le territoire des départements d'Algérie.

Le cessez-le-feu ne fut donc mis en œuvre que par le commandement français, qui l'imposa à ses troupes, avec toute la rigueur d'une organisation militaire conventionnelle. L'armée française reçut l'ordre de s'enfermer dans ses cantonnements et de n'intervenir qu'en cas de légitime défense d'elle-même.

Le cessez-le-feu fut donc strictement unilatéral et les combattants de « la onzième heure » du F.L.N. eurent alors les mains libres pour se livrer à une application particulière d'un cessez-le-feu, non validé par les instances dirigeantes de la rébellion, réfugiées à Tripoli.

La date du 19 mars 1962 a donc été le signal d'une période particulièrement douloureuse de la tragédie algérienne, puisqu'il y a eu, à partir de cette date et jusqu'à l'exode total des Européens d'Algérie, plus de victimes, (d'origine européenne ou nord-africaine) que durant toute la guerre. Assassinats et enlèvements, qui avaient été pratiquement éradiqués, ont connu une virulence accentuée par la sauvagerie et le caractère irrationnel des actes commis.

Aujourd'hui encore, de nombreuses familles de pieds-noirs ne savent toujours pas ce que sont devenus ceux des leurs qui ont été enlevés à ce moment-là et qui ont été estimés, pour la seule population d'origine européenne, à 1772 personnes enlevées dont 1423 encore portées disparues à ce jour (contre 2788 tués et 330 disparus pour la période 1954-1962).

En ce qui concerne les harkis, qui avaient le statut légal de supplétifs de l'armée française, on évalue le nombre de leurs morts, dans des conditions particulièrement atroces (égorgements, ébouillantements, écorchages vivants, émasculations, etc....) à un chiffre (selon les historiens), compris entre 37 000 et 94 000 victimes massacrées sous les yeux de l'armée française dans les rangs de laquelle ils combattaient quelques semaines avant.

Dans ce tragique décompte, il faut aussi avoir une pensée pour les populations d'origine algérienne qui s'étaient engagées aux côtés de la France et qui ont également été impitoyablement massacrées dans leurs douars, au fond des montagnes, sans que l'on puisse avancer un chiffre qui ferait sans doute horreur.

Enfin, et ce n'est pas le moindre fait au regard de la démarche de mémoire que recherchent aujourd'hui les Anciens Combattants de cette époque, **750 militaires français** ont trouvé la mort après le 19 mars 1962.

L'armée française est en effet demeurée en Algérie jusqu'au 2 juillet 1964² et a continué à éprouver des pertes, par attentats ou enlèvements, jusqu'à cette date.

Le troisième malentendu est d'origine plus récente, car, dans l'imaginaire populaire français, qui ne connaît pas vraiment l'histoire de cette période, on a facilement tendance à placer la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie au même niveau aue l'armistice du 11 novembre 1918 (qui a été demandé par l'adversaire en raison de la victoire, sur le terrain, des troupes alliées) ou que la Victoire du 8 mai 1945 (qui a été imposée par les Alliés à l'Allemagne totalement vaincue).

Il est bien compréhensible, en effet, que le million et demi de jeunes Français qui ont été envoyés défendre les couleurs de la France en Algérie veuillent aujourd'hui commémorer la fin d'un événement qui a marqué leur jeunesse. En mémoire de leurs 100 000 compagnons d'arme (25 000 soldats et 75 000 harkis) morts après cette date, ils ne peuvent célébrer le 19 mars.

Vouloir célébrer le 19 mars est un **déni d'honneur** à l'égard de ceux qui sont morts avant cette date, car ils seraient alors morts pour rien et un **déni de mémoire** à l'égard de ceux qui sont morts après cette date, parce que la France les a abandonnés à leurs tueurs.

^{1 -} selon les chiffres actualisés par l'étude de Jean-Jacques JORDI, dans son livre « Les disparus civils européens de la guerre d'Algérie, un silence d'Etat » publié en octobre 2011 aux Editions Soteca.

^{2 -} le statut d'ancien combattant a d'ailleurs été accordé aux ayant-droits jusqu'au 2 juillet 1962, prouvant ainsi que la guerre n'a pas cessé le 19 mars 1962.

Les Harkis



Ceux que l'on regroupe aujourd'hui sous ce titre générique appartenaient en fait à diverses catégories de Français de souche nord-africaine, civils ou militaires, qui avaient fait le choix de servir la France.

Outre les unités de supplétifs militaires créées au début de la guerre d'Algérie, pour renforcer l'armée française et faire participer la population à l'autodéfense de leurs villages, l'appellation de harkis s'applique en effet aujourd'hui également à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, sous l'uniforme ou non, ont servi la France, ainsi qu'à leurs descendants et aux militaires de l'armée régulière (tirailleurs, spahis, anciens combattants, etc...).

Lorsque sonna l'heure du cessez-le-feu, le 19 mars 1962, les dispositions des « Accords d'Evian », qui prévoyaient notamment la promesse de non-représailles, furent immédiatement appliquées par le gouvernement français. Confiant dans la parole de la France et de leurs chefs, environ 90% des supplétifs choisirent de regagner leurs villages.

Commencèrent alors les premières représailles, sous forme de règlements de compte s'appliquant aussi bien aux supplétifs eux-mêmes qu'à leurs familles (mais également aux civils européens et aux militaires réguliers nord-africains ou européens)

Très vite alertées par les unités encore présentes sur le terrain le gouvernement confirma pourtant, par une décision du Comité des Affaires Algériennes, sa position en interdisant toute initiative de secours en dehors des cas de légitime défense ou d'attaque caractérisée.

Il fallut attendre plusieurs mois (septembre 1962) et des milliers de morts pour que, devant l'ampleur et les conditions des massacres dont les nouvelles parvenaient aux autorités françaises, celles-ci se décident enfin à réagir et à adopter un véritable plan de sauvetage, qui se traduit notamment par la création, en Algérie de quelques camps, gérés par l'armée, où sont regroupés ceux qui parviennent à s'échapper et à venir chercher secours auprès de l'armée française.

De véritables convois sont organisés, dans la plus grande discrétion vis-à-vis des autorités algériennes, pour permettre l'embarquement de ces réfugiés et de leurs familles, à destination d'une terre que seuls les plus anciens connaissent, souvent pour y avoir combattu en 1944-45.

Débordé par l'exode des Français d'Algérie, le ministre des Rapatriés laisse la charge des supplétifs au ministre des Armées, qui les installe sous la tente dans des camps de transit, avant de construire des baraquements (terminés en décembre1962), d'en transférer quelques-uns dans des hameaux forestiers, puis de créer deux camps d'accueil pour ceux qui ne peuvent s'intégrer.

Restés fidèles à leur statut de « Français à part entière », les harkis et leurs familles sont alors victimes d'une forme d'ostracisme orchestré par les médias qui relayent les accusations de collaborationnisme proférées par le FLN en Algérie. Plus récemment, lors d'une visite officielle en France, le Président Bouteflika luimême osera reprendre cette accusation lors d'un discours à l'Assemblée nationale française...

Malgré cet apparent abandon, tous les gouvernements, à partir du Président Pompidou, se sont pourtant intéressés au sort des harkis et différentes mesures ont été, peu à peu, adoptées en leur faveur, sous forme de plans d'aide, de statuts de victimes ou d'hommages par les plus hautes autorités de l'Etat.

Il n'en demeure pas moins aujourd'hui, plus de soixante

ans après ces faits qui ne font pas toujours honneur à la France, que les harkis et surtout leurs descendants sont avides d'une reconnaissance morale qu'ils n'ont pas le sentiment d'avoir obtenu à travers les différentes mesures matérielles prises en leur faveur, notamment au regard de la situation qui est faite aux algériens immigrés en France depuis la fin de la guerre et dont les parents n'ont pas toujours les états de service de ceux des harkis.

Mais, c'est grâce aux Harkis que l'on parle encore de cette guerre qui s'enfonce peu à peu dans l'oubli. Car l'arrachement à leur terre natale reste une plaie vive, aussi vive qu'elle l'est pour les Pieds-Noirs et tous ceux qui s'étaient attachés à l'Algérie.

La récente reconnaissance, par le Président de la République, le 25 septembre dernier, à l'occasion de la journée d'hommage aux Harkis, créée en 2001, des souffrances endurées par ces hommes et ces femmes du fait de l'abandon de la France, constitue toutefois un pas vers l'écriture de la vérité de ce que furent la guerre d'Algérie et les conséquences de l'accord de « cessez-le-feu » du 19 mars 1962, qui fut, notamment pour les Harkis, le début d'une période de massacres et de souffrances qui ne peuvent s'oublier.





CERCLE DE DEFENSE DES COMBATTANTS D'AFN (CDC-AFN)

18 rue Vézelay 75008 PARIS cdc-afn@asafrance.fr

Origines du CDC-AFN

Le Cercle pour la Défense des Combattants d'AFN est né en novembre 1997 d'une initiative de l'UNACITA¹ et de son président, le général GAYRAL.

Lorsque celui-ci s'est retiré, en janvier 2000, il a souhaité que ce soit l'ASAF qui héberge le Cercle et que son président, le général GILLIS, en soit responsable, en qualité de délégué national. A l'époque, on ne savait pas trop quelle forme juridique il conviendrait de donner à ce Cercle : association, fédération d'associations...

Finalement, sur une idée de M. Bernard BÔLE DE CHAUMONT, vice-président de l'ASAF, président DRAC², président Victoire³, la solution retenue a été de réunir les associations du Cercle, de manière informelle, par un protocole d'accord, fixant le but général du CDC, qui est de lutter contre la désinformation visant le rôle des combattants en AFN.

Objectifs du CDC-AFN

Dans le cadre du but retenu par le CDC, deux points particuliers figurent dans le protocole :

- 1°) le refus de retenir la date du 19 mars 1962 comme date de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, 2°) Le second objectif prévu par le protocole est de contribuer à la diffusion de la mémoire et de la vérité. Cette action a été réalisée par :
- la publication d'un Livre blanc, *Mémoire et Vérité des combattants d'AFN*, qui a été réalisé en 2001, avec les Editions « Contretemps »
- la publication d'un numéro Hors Série de l'ASAF, en 2012, consacré au rôle de l'armée en Algérie. ainsi que par les différentes publications internes réalisées par les membres du CDC dans leurs revues associatives.

Participation au Cercle

Le Cercle est ouvert à toutes les Associations adhérant aux objectifs du CDC. Avant de déposer leur candidature, elles peuvent participer comme « invité » à une réunion.

^{1 -} UNACITA: Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine, des TOE et d'AFN.

^{2 -} D.R.A.C.: Droits des Religieux Anciens Combattants (devenu Défense et Renouveau de l'Action Civique)

^{3 -} Promotion VICTOIRE : promotion de l'Ecole Spéciale Militaire Interarmes de 1945 (née de l'amalgame)

COMPOSITION DU CDC - AFN (au 01.06.2016)

- l'Amicale des anciens des Services spéciaux de la Défense nationale (AASDN)
- l'Association des combattants de l'Union française (ACUF)
- l'Association Défense et Renouveau de l'Action Civique (DRAC)
- l'Association nationale des Anciens des forces françaises de l'ONU et du régiment de Corée (ANAAFF-ONU-RC)
- L'Association SECOURS DE FRANCE
- L'Association SOLDIS ALGERIE (militaires portés disparus en Algérie)
- l'Association de Soutien à l'Armée Française (ASAF)
- le Conseil national des Français musulmans rapatriés (CNMFR)
- la Fédération nationale des anciens combattants résidant hors de France (FACS)
- la Fédération nationale des anciens d'Outre-mer et anciens combattants des Troupes de marine (FNAOM-ACTDM)
- la Fédération nationale André Maginot (FNAM)
- la Fédération nationale de l'Artillerie
- la Fédération nationale des associations parachutistes (FNAP)
- la Fédération des Sociétés des anciens de la Légion étrangère (FSALE)
- la Koumia, association des anciens des goums marocains et des Affaires Indigènes du Maroc
- la Promotion Victoire 1945
- l'Union des blessés de la face et de la tête (UBFT) Fondation des « gueules cassées »
- l'Union nationale des anciens combattants d'Indochine, des TOE et d'AFN (UNACITA)
- l'Union nationale de l'Arme blindée cavalerie chars
- l'Union nationale des combattants (UNC)
- l'Union nationale des parachutistes (UNP)

Délégué national du CDC : général Henri PINARD LEGRY, président de l'ASAF Coordonnateur national du CDC : général Henry-Jean FOURNIER, président de SOLDIS



HOMMAGE

AUX HUIT PORTE-DRAPEAUX DE MOSTAGANEM

ASSASSINÉS ENTRE 1957 et 1961 POUR L'HONNEUR DE PORTER LE DRAPEAU DE LEUR AMICALE